Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame Jeannine Perez

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Au printemps 2018, Madame Jeannine Perez de La Tène a contacté le Conseil communal pour offrir à la commune un pastel sec sur papier peint par elle-même.

Ce tableau représente la plage de la Ramée, située à Marin, qui est une des 2 principales plages de la commune de La Tène.

Cette œuvre d'une dimension de 40 x 28 cm a été peinte en 2011.

2 Développement

Madame Jeannine Perez souhaite faire don de ce tableau à la commune sans contrepartie ni condition afin de remercier les élus communaux de leur engagement dans le développement de la commune.

En cas d'acceptation de ce don, qui est de la compétence du Législatif selon l'art. 39 let. f du Règlement général de commune, du 19 février 2009, ce tableau sera dûment inventorié dans le patrimoine financier et sera versé au fonds des œuvres appartenant à la commune de La Tène.

Ce tableau sera exposé à l'Espace Perrier lors de la séance du Conseil général du 20 septembre prochain.

3. Conclusion

Au vu des explications données ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame Jeannine Perez.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 27 août 2018 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Projet d'arrêté du Conseil général concernant l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame Jeannine Perez

Annexe 2 : Courrier de Madame Jeannine Perrez, juillet 2018

20 septembre 2018

Arrêté du Conseil communal
concernant
l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame Jeannine Perez

Le Conseil communal de la commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Vu le rapport du Conseil communal, du 27 août 2018,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Acceptation

Article premier
Le Conseil communal est autorisé à accepter de Madame Jeannine Perez un tableau d'elle-même et représentant la Ramée.

Exécution

Art. 2
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente	Le secrétaire
N. Chassot	P. Mattmann

Juillet 2018

Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,
Madame, Monsieur,

Habitant depuis de nombreuses années dans cette jolie commune de Marin devenue par fusion avec Thielle-Wavre, la Tène, j'ai lors de mes nombreuses promenades, pu admirer la beauté des paysages qui nous est offert.

Depuis ma retraite bien méritée, j'ai pu enfin me consacrer à ma passion : la peinture et exposer par-ci par-là.

Afin de vous remercier pour votre engagement dans le développement de notre commune, un endroit où il fait bon vivre, je souhaite vous offrir un de mes tableaux que j'ai réalisé et dont je vous laisserais le soin de deviner l'endroit représenté !

Peut-être celui-ci pourra soit compléter votre collection ou, pourquoi pas, égayer les locaux de l'administration communale !

Recevez, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Jeannine Perez (née Franz)
Paul-Vouga 115
2074 Marin-Epagnier